

# La Lanterne



## SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

### Bulletin d'informations



2<sup>ème</sup> Trimestre 2022

#### MAIRIE

22, rue du  
Docteur Réau

36360  
LUCAY-LE-MALE

02 54 40 43 31

02 54 40 42 47

mairie@ville-  
lucaylemale.fr

Site :  
www.lucaylemale.fr

#### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h 15  
et de 14 h à 18 h



SOLIDAIRES  
AVEC L'UKRAINE

- ❖ p. 1 - Délibérations Municipales
- ❖ p. 4 - Informations Municipales
- ❖ p. 8 - Environnement
- ❖ p. 14 - Fêtes et Cérémonies
- ❖ p. 16 - Mémento Trimestriel
- ❖ p. 18 - Page d'Histoire



Madame, Monsieur,

J'espère vous trouver en bonne santé. Le conseil municipal aurait été heureux de vous apporter de bonnes nouvelles concernant la pandémie. Malheureusement, cette crise sanitaire semble reprendre de la vigueur et je recommande à tous de penser aux personnes les plus fragiles et de tout mettre en œuvre pour les protéger.

Concernant les ordures ménagères, je souhaitais vous rappeler que la compétence de leur traitement appartient à la CCEV. Les décisions concernant les déchets sont votées par l'ensemble des membres de la communauté des communes. La commune de Luçay-le-Mâle est représentée par 4 Conseillers Municipaux qui s'appliquent à défendre notre commune mais également l'esprit communautaire et l'intérêt de tous les habitants de notre territoire.

« Pourquoi changer quelque chose qui fonctionne pour quelque chose qui semble fonctionner moins bien ... !!! » La réponse est le coût. En 2021, c'est 2 218 tonnes de déchets qui ont été collectées pour un montant de 83 € la tonne soit 184 094 € (270 tonnes pour Luçay = 22 410 €).

Aujourd'hui, les nombreuses augmentations que nous subissons tous et le coût des taxes sur la gestion des déchets portent le prix de la tonne traitée à 137 € (303 866 €). Les conseillers communautaires se refusent de faire supporter cette charge aux habitants de notre territoire. La seule solution envisageable est d'une part de mieux traiter les déchets recyclables et d'autre part de diminuer la fréquence du ramassage. Il n'est évidemment pas dans l'intention de la CCEV d'ostraciser quiconque mais de mettre en place un système qui puisse fonctionner au mieux.

Une réunion publique a été organisée le 18 février pour informer la population, plus de 80 personnes étaient présentes. Lors de cette réunion, de nombreux problèmes ont été soulevés et des réponses ont été apportées par le Président de la commission des ordures ménagères et par la Responsable du tri. Ce projet n'est pas définitif mais évolutif. Vous comprendrez que nous avons besoin de la collaboration et du soutien de toute la population pour obtenir un résultat satisfaisant pour l'ensemble des habitants. Trier mieux c'est l'assurance de limiter la pollution, de respecter l'environnement et d'éviter les augmentations de taxes !

Le 24 février dernier, sans déclaration de guerre, au mépris de toutes les règles internationales, le gouvernement Poutine envahissait les frontières de l'Ukraine et attaquait sans sommation une nation souveraine.

Nous, peuple de France, qui avons, par le passé, connu cette situation dramatique, nous ne pouvons que nous associer au sacrifice que consent le peuple ukrainien pour défendre sa liberté. Je tenais à remercier les nombreuses marques de soutien que vous avez, par vos dons, par votre présence à la manifestation pour l'Ukraine et par vos nombreux messages, apportées à cette noble cause. Je ne peux cacher mon admiration pour tous ces ukrainiens qui, au péril de leur vie, défendent avec acharnement leur liberté chérie, leur terre, leur famille... J'espère que dans une situation similaire, nous montrions au monde entier la même détermination !

Malheureusement, la situation géopolitique et économique qui va découler de cette guerre aura de nombreuses répercussions sur notre pays. L'explosion des prix de l'énergie, de l'alimentation et de tous les produits manufacturés nous inquiète. J'espère que nos projets ne seront pas contrariés par cette hausse des prix mais vous comprendrez que nous ne pouvons engager les travaux avec une perspective d'augmentation des marchés de plus de 40 %.

Dans cette terrible situation, nous devons rester unis, être bienveillants, solidaires pour envisager les nombreux défis de demain.

En attendant, j'espère pouvoir vous écrire prochainement avec de meilleures nouvelles ...

Le conseil municipal sera toujours présent pour défendre vos intérêts et ceux de notre chère commune.

Bruno TAILLANDIER.

*En couverture, une photo de la mairie éclairée en bleu et jaune, couleurs du drapeau ukrainien. Nous remercions « Dream Light » (Laurent PARISSE) ainsi que l'association LUCAY MEDIA & FUN qui se sont occupés de l'installation des éclairages.*

**COVID.19  
RESTEZ  
PRUDENTS**

**ENSEMBLE,  
CONTINUONS D'APPLIQUER  
LES GESTES BARRIÈRES.**



**Les comptes rendus des Conseils Municipaux sont consultables en Mairie  
ou sur le site internet de la commune [www.lucaylemale.fr](http://www.lucaylemale.fr)**

*Ci-dessous quelques extraits.*

### **Approbation des modalités de redressement des finances de la Communauté de Communes ECUEILLE VALENCAY**

Le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Ecueillé - Valençay a vu ses capacités financières se réduire drastiquement suite aux baisses de dotations de l'Etat, aux transferts de compétences successifs et à la baisse de ses produits fiscaux due à la disparition de la taxe d'habitation. Dans ce contexte, dès 2018, une réflexion avait été menée afin de trouver des solutions à cette situation. Une étude complète, service par service, avait ainsi été réalisée sur laquelle chaque commune s'était prononcée.

Plusieurs leviers ont été identifiés par le Bureau communautaire au cours de ses réunions préparatoires :

- ✦ Une refonte de tout ou partie des services communautaires ;
- ✦ La révision des attributions de compensation versées par la CCEV à ses communes membres ;
- ✦ La revalorisation des fonds de concours permettant le co-financement de la voirie par les communes ; les modalités de répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal.

### **Répartition des subventions communales aux associations – Année 2021**

<b>Secours Populaire</b>	100 €
<b>Prévention routière</b>	100 €
<b>Association Méthanisation Berry Energies</b>	100 €
<b>ADTL (Remboursement vin d'honneur au profit du Téléthon)</b>	50 €
<b>ADTL (Subvention de Fonctionnement)</b>	5 000 €
<b>ONAC (Bleuets de France)</b>	150 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 500 €</b>

### **Vente de parcelles Rue Nationale / Rue du Chemin Vert »**

Mr THIBAUDIN et Mme ROGER se porteraient acquéreurs de parcelles communales, jouxtant leur propriété sise 22 rue Nationale, ce qui leur permettrait un accès sur la rue de la Bonne Dame. Le Cabinet de géomètres-experts BIAGéo de CHABRIS mandaté par la Commune a élaboré un plan de division.

La Municipalité a décidé de leur vendre les parcelles communales situées à l'arrière de leur habitation et accepte cette cession pour le prix global et forfaitaire de 5 000 euros TTC,

Maître Charles-Alexandre LANGLOIS, Notaire à Vicq sur Nahon est désigné pour la rédaction de l'acte de vente, dont les frais seront à la charge des acquéreurs.

### **Création d'un emploi pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques en raison de l'exécution par le personnel communal de travaux importants d'entretien de la voirie communale (débroussaillage, fossés, mise en place des bacs de récupération des biodéchets, ...), il a été décidé de recruter un agent contractuel, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, pour un emploi non permanent dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.



## **Convention de mise à disposition d'une archiviste du Centre de Gestion de l'Indre**

Le Centre de Gestion de l'Indre met à disposition des collectivités l'expertise et l'appui juridique et technique d'une archiviste qualifiée. Le classement des archives est réalisé dans les limites juridiques prévues par le Code du Patrimoine et sous le contrôle scientifique et technique de la Directrice des Archives Départementales de l'Indre.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de signer une convention avec le Centre de Gestion de l'Indre pour la mise à disposition d'une archiviste, en complément de l'appui du secrétariat de Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une archiviste du Centre de Gestion pour une prestation à la carte, notamment une opération d'élimination réglementaire d'archives et une aide au classement des archives (tri, élimination, classement),

Un devis sera demandé au centre de gestion pour une intervention à la journée, dont le prix est fixé à 250 euros. L'archiviste estimera le nombre de journées nécessaires au classement de l'ensemble des archives communales.

## **Avis favorable sur le projet porté par la S.A.S. ABEV de création et d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de LUÇAY-LE-MÂLE**

Par courrier, le Préfet de l'Indre invite la Commune de LUÇAY-LE-MÂLE à émettre un avis concernant les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire déposées par la S.A.S. ABEV dans le cadre de l'enquête publique s'inscrivant dans le projet de construction et d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de LUÇAY-LE-MÂLE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet porté par la S.A.S. ABEV.

## **Temps de travail services municipaux : passage aux 1607 heures annuelles**

Considérant que l'organisation actuelle du temps de travail correspond à une durée annuelle de travail effective de 1 607 heures pour un agent à temps complet, y compris la journée de solidarité, il convient de délibérer pour formaliser la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents de la collectivité de LUÇAY-LE-MÂLE.

Le temps de travail peut être annualisé notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

Dans ce cadre, l'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- de répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;

- de maintenir une rémunération identique tout au long de l'année c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

## **Participation 2022 au Fonds de Solidarité Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté**

Le service Environnement Insertion du Conseil Départemental de l'Indre sollicite une participation communale pour le financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) et du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (F.A.J.D.).

Le FSL intervient pour la mise en œuvre du droit au logement sur le département (accès ou maintien dans un logement décent) et le FAJD intervient en appui au parcours d'insertion des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, complémentaires aux dispositifs de droit commun (PACEA, Contrat Engagement Jeune), quand ceux-ci ne peuvent pas, ou plus, être mobilisés, dans le cadre d'un parcours d'insertion.

Le Conseil Municipal décide de participer financièrement pour l'année 2022 :

- pour le **Fonds de Solidarité Logement (FSL)**, à hauteur de **100 euros**,

- pour le **Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)**, sur la base demandée de 0.70 euros, par jeune de 18 à 25 ans, soit 60 jeunes identifiés sur notre commune, ce qui porte l'aide à **42.34 euros**.

## Demande de subvention pour l'acquisition de capteurs de CO2 en milieu scolaire



Monsieur le Préfet de l'Indre et Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre informent du renforcement de la participation de l'Etat au financement des capteurs de CO2 en milieu scolaire.

Ainsi chaque collectivité territoriale souhaitant acquérir des capteurs de CO2 pour les établissements scolaires dont elle a la charge pourra disposer d'une subvention de 8 euros par élève scolarisé dans l'enseignement public, sans forfait unitaire de prise en charge par capteur.

Dans le cadre du dispositif de lutte contre la transmission de la Covid-19 en milieu scolaire, le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et des Sports recommande l'utilisation de capteurs de CO2 pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaires de chaque local.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de 8 euros par élève scolarisé, sachant que l'école Frédéric Chopin compte 71 enfants pour cette année scolaire 2021/2022,

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des services de la direction des services de l'éducation nationale (DSDEN) pour l'achat de capteurs de CO2.

## Protection sociale complémentaire des agents

Le Centre de Gestion de l'Indre lance une procédure de souscription de deux contrats groupés (dit « conventions de participation ») pour répondre aux obligations des employeurs publics de participer aux frais de garantie maintien de salaire des agents et de mutuelle santé, qui seront applicables respectivement en 2025 et 2026. Cette procédure est menée conjointement par les Centres de Gestion de l'Indre, de l'Eure et Loir, du Cher et du Loir et Cher, permettant ainsi une capacité de négociation au bénéfice des agents. Ces contrats permettront aux employeurs publics et à leurs agents de bénéficier du même régime fiscal et social que celui applicable aux employeurs privés.

La collectivité devra participer financièrement à hauteur de 20% minimum pour la garantie maintien de salaire et 50 % minimum aux mutuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de participer à cette consultation lancée par le Centre de Gestion de l'Indre et souhaite appliquer cette protection sociale aux agents de Luçay-le-Mâle à compter de 2023.

## Devis Convention ESAT 2022

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la commande de 90 journées de prestation d'entretien des espaces verts de la commune de Luçay le Mâle par l'ESAT de Valençay au prix de 262.00 € TTC la journée, soit un total pour l'année 2022 de 23 580,00 € TTC.

Il est précisé que des travaux ponctuels et des travaux à la demande pourront être exécutés. Les journées d'intervention restent les mardis et vendredis.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le présent devis-convention.

## Répartition des subventions communales aux associations – Année 2022

<b>Les bâtons scintillants</b> - subvention annuelle (15 voix pour)	500 €
<b>Les bâtons scintillants</b> - achat de 12 costumes (13 voix pour +2 abstentions)	375 €
<b>Indre Nature</b>	100 €
<b>Fédération Française de Randonnée Pédestre</b>	50 €
<b>Adefibois</b>	50 €
<b>Les restaurants du Cœur</b>	400 €
<b>Croix rouge Valençay</b>	100 €
<b>Fédération des Aveugles Val de Loire</b>	50 €
<b>Entraid' Addict 36</b> (anciennement alcool assistance)	100 €
<b>Association AALE36</b> Amicale des anciens légionnaires de l'Indre	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 825 €</b>



## Inaugurations



Le 30 avril prochain, la Municipalité va inaugurer les différents projets qui ont été réalisés durant la crise sanitaire et vous convie à cet évènement.

### Déroulement :

<b>10 h 00</b>	Centre de Première Intervention
<b>10 h 30</b>	Maison Médicale et annexe
<b>11 h 00</b>	Gare de Luçay
<b>11 h 30</b>	Restaurant de la Foulquetière

Un voyage en train sera proposé de la Gare de Luçay à la Foulquetière. Si vous souhaitez participer au voyage, nous vous invitons à réserver une place à la Mairie.

### Création d'entreprise : « L'Ours »

Jean-Christophe PLAT, enfant du pays, a créé son entreprise qui s'intitule « L'Ours ».

Il récupère des objets, matériaux, meubles et bibelots qui vous semblent sans intérêt, sans vie pour les transformer en objets et accessoires du quotidien : des lampes, des meubles, des objets décoratifs... Il conçoit aussi les intérieurs des maisons et appartements (plans et décoration).

*Nous lui souhaitons une bonne réussite !*



**Jean-Christophe PLAT**  
**35 rue des Forges**  
**36360 LUCAY LE MALE**  
**☎ 06 06 66 02 87**  
**Mail : 1ours.1etoile@gmail.com**

## ELECTIONS PRESIDENTIELLES



- **1<sup>er</sup> tour** : dimanche 10 avril 2022
- **Second tour** : dimanche 24 avril 2022

Les bureaux de vote sont installés au **Gymnase** et seront ouverts de **8 h à 19 h** :

Une refonte de la liste électorale a lieu cette année, par conséquent tous les électeurs recevront **une nouvelle carte électorale. A réception, vous devez signer votre carte d'électeur.**

Les électeurs de l'Union Européenne inscrits sur les listes électorales complémentaires recevront une nouvelle carte électorale, mais ne pourront pas participer à cette élection présidentielle.

### Français résidant à l'étranger :

Les Français établis hors de France inscrits à leur demande sur une liste électorale consulaire doivent voter à l'étranger pour l'élection présidentielle ; exception pour les français résidant en Ukraine, en Russie ou en Biélorussie, ils peuvent s'inscrire en France jusqu'au 31 mars 2022.

Pour autant, le jour du scrutin, s'ils se présentent au bureau de vote en France pour exercer leur droit de vote, ils seront autorisés à voter, à la condition expresse de respecter la procédure dérogatoire suivante : remplir et signer un formulaire, qui sera transmis au ministère des affaires étrangères.

### Vote par procuration :

Le recours aux procurations peut se faire soit de façon dématérialisée : <https://service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675> soit directement auprès de la gendarmerie.

L'électeur (le mandant) peut demander à un autre électeur (le mandataire) de voter en son lieu et place à toute personne même sans attache avec la commune. Le mandant et le mandataire n'ont plus l'obligation d'être inscrits dans la même commune.

***Le jour du scrutin, l'électeur doit obligatoirement justifier son identité (carte nationale d'identité, passeport, carte vitale avec photographie, permis de conduire ... liste affichée le jour du vote).***

**Les jeunes qui atteindront 18 ans avant le 09 avril 2022, pourront participer au vote, à condition d'être inscrits sur la liste électorale : à vérifier en Mairie.**

## ELECTIONS LEGISLATIVES

Elles se tiendront **les dimanches 12 et 19 juin.**

Les jeunes qui atteindront 18 ans avant le 11 juin, pourront participer au vote, à condition d'être inscrits sur la liste électorale.

## Remerciements



La Municipalité tient à remercier les nombreux donateurs pour leur générosité.

### Vous souhaitez accueillir des ukrainiens ?

Des sites dédiés ont été mis en place pour recueillir les offres d'hébergement.

Les personnes qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site: <https://parrainage.refugies.info/>

Cette plateforme a vocation de recenser des initiatives d'aides de différentes natures (insertion professionnelle, éducation,...) et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire.

Les particuliers volontaires seront mis en relation à cette fin avec des associations.

Si vous souhaitez accueillir des Ukrainiens, merci de vous signaler sur cette plateforme qui recense les partenaires associatifs "de confiance", connus de l'Etat, dans un contexte où des initiatives de tous ordres pourraient se développer.

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

A compter du mois de mai, vous pouvez inscrire votre enfant à l'école auprès de la Mairie.

Vous devez apporter

- le carnet de santé
- un justificatif de domicile
- le livret de famille.



## Relevé du compteur d'eau

A partir du lundi 4 avril, E. LEGER, agent du Syndicat des eaux du Boischaud Nord, procèdera au relevé des compteurs d'eau à votre domicile.



## Epicierie ambulante « Chez Mimi »

Mélina BAN, installée à Ecueillé, a créé une épicerie ambulante pour rendre service aux personnes isolées en milieu rural.

Dans son camion, elle propose de l'épicerie, des fruits et légumes, des produits locaux, de la papeterie et mercerie. Elle sillonne les routes de la campagne notamment le **mardi à Luçay le Mâle, en porte à porte, à la demande.**

Si vous souhaitez son passage, contactez la au

☎ 06 07 17 91 31

ou par mail :

melina.41@hotmail.fr



## Nettoyage des courts de tennis



En collaboration avec le club de tennis pour préparer les tournois très prisés par les participants, le conseil municipal a engagé une opération de nettoyage des courts de tennis.

## Photos anciennes

Nous sommes à la recherche de photos anciennes du « bas de l'étang ». Merci de vous adresser au secrétariat de Mairie.

## Permanence Ecrivain Public

Une permanence a lieu les 2<sup>ème</sup> lundis de chaque mois au Tribunal Judiciaire de Châteauroux de 14 h à 17 h sur rendez-vous au 02 54 60 35 16 - 06 31 80 75 29 - mail : cdad-indre@justice.fr

- Rédaction de courriers administratifs,
- Remplir un dossier administratif
- Comprendre un document administratif et en déchiffrer le langage
- Argumenter une demande



# Panneau Pocket

Depuis le 18 février dernier, la Municipalité s'est équipée de l'application « Panneau Pocket » qui permet d'informer des alertes et actualités en temps réel ses abonnés (habitants).

Nous vous invitons à télécharger cette application.



Soyez les premiers informés de l'actualité de votre commune en téléchargeant PanneauPocket

Disponible **gratuitement** sur



**L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !**



1 **Téléchargez l'application "PanneauPocket"**

2 **Recherchez votre commune**

3 **Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications**

Gratuit, sans création de compte, sans récolte de données personnelles

Disponible sur smartphone, tablette et ordinateur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE © PANNEAUPOCKET 2021

## RECENSEMENT MILITAIRE



### Malade mais heureux ?

Profiter de sa maladie plutôt que de la subir : voilà l'aventure que propose Laurence Magnard au cours d'un atelier ludique et convivial.

Atteinte d'un cancer en 1999, sans renier ses traitements, elle a appris à transformer ses douleurs pour reconquérir un mieux-être, jusqu'à en faire le tremplin d'une nouvelle vie.

Depuis 20 ans, elle accompagne des malades chroniques en les aidant à profiter des pertes engendrées par la maladie plutôt que de seulement les subir.

L'atelier « Qui perd-gagne » s'adresse à toute personne cherchant à mieux vivre avec les tracasseries quotidiennes de la maladie ou la vieillesse pour retrouver le peps.

Tous les mardis à 14 h 30  
10 Ld Vaugedin 36360 LUCAY-LE-MALE

Contact : Laurence Magnard

☎ 06 11 08 51 16

Mail : p-e-p-s@orange.fr



### Brûlage des déchets verts

Par arrêté préfectoral, les particuliers n'ont pas le droit de brûler les déchets verts à l'air libre :

- les feuilles mortes
- les tontes de pelouse
- les tailles de haies et d'arbustes
- les résidus d'élagage



#### Les solutions

- Le broyage des végétaux peut servir de paillage, empêchant la pousse des mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

- Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des composteurs individuels (déchets de jardin, épluchures de fruits, de légumes ou reste de repas).

- Dépôt en déchetterie : les déchets verts peuvent être déposés dans les déchetteries de Valençay ou Heugnes (voir horaires dans le Mémento).



## Fibre Optique



La fibre est arrivée sur notre commune. Vous pouvez dès maintenant profiter des services du très haut débit grâce à ce réseau public ouvert aux particuliers et aux entreprises.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site <https://www.berryfibreoptique.fr/> afin de tester votre éligibilité.

Vous pourrez ensuite, en fonction de ce test, vous rapprocher du fournisseur de votre choix, disponible à votre adresse, pour souscrire un abonnement et vous raccorder.

### MINI-CAMP CHANTIER à Pellevoisin

du 20 au 24 avril 2022

Où ? Relais des Pas Sages à Pellevoisin

Qui ? Des jeunes de 12 à 15 ans

Combien ? 67 € pour les 5 jours



#### Au programme :

menuiserie, maçonnerie, jardinage, veillées chants au coin du feu, jeux dans la forêt, visite de fermes... l'hébergement se fera sous tentes.

#### Inscriptions :

- Mme DOUBLIER

mrjc.indre@gmail.com ou 06 08 50 94 77

- Mme LACOUTURE

loiretcher@mrjc.org

ou 06 98 25 89 97



### Bruit de voisinage

**Rappel :** les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses... ne peuvent être effectués en dehors de ces créneaux horaires :

- du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

- les samedis

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

- les dimanches et jours fériés

de 10 h à 12 h





Sont publiées les seules informations autorisées par les familles.

**NAISSANCES « Bienvenue parmi nous »**

6 janvier

**Manon FRANQUELIN**

Fille de Charly FRANQUELIN et de Claire STEINER

9 mars

**Eliot GENEST**

Fils de David GENEST et de Laëtitia COQUELET

**DECES « Condoléances aux proches »**

24 janvier

**Claude BONHUMEAU**

☰ 26, rue de Bel Air

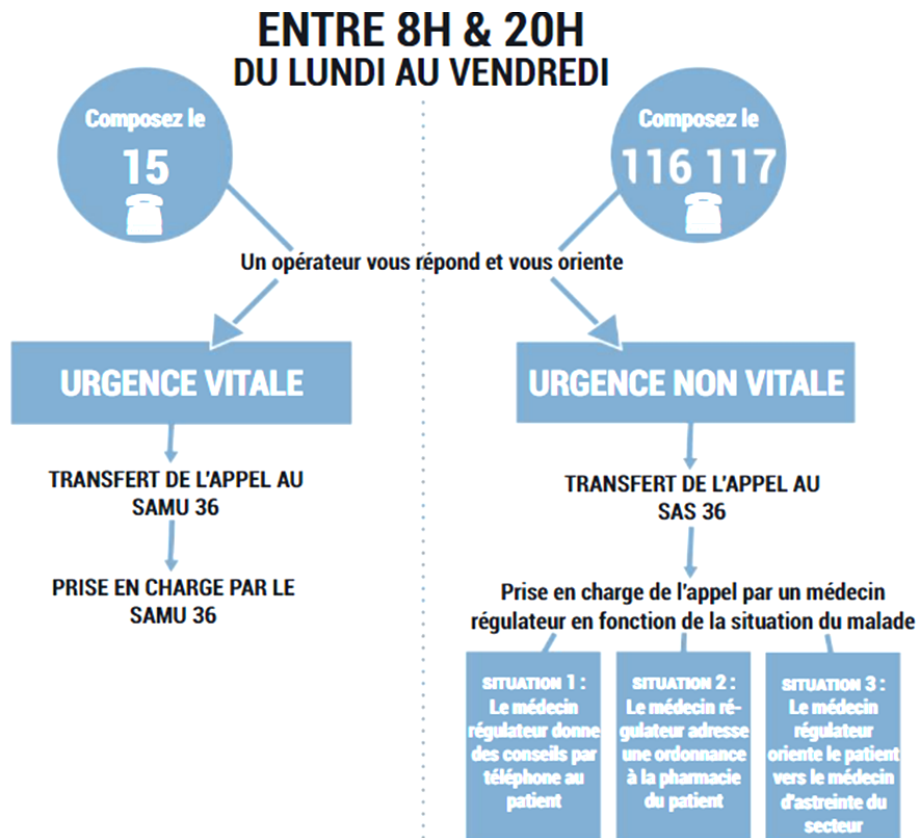


**Présentation du SAS 36 (Service d'Accès aux Soins)**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2021, un Service d'Accès aux Soins (SAS 36), qui s'appuie sur la ligne téléphonique du 116 117, a été mis en place. Il offre une solution aux Indriens qui n'ont pas de médecin généraliste, et entend désengorger les urgences, extrêmement sollicitées.

Le projet SAS 36 repose sur 3 piliers : une gouvernance ville-hôpital ; l'organisation de la permanence des soins ambulatoires (nuit et week-end) inchangée et indépendante du SAS (qui ne concernera que les journées en semaine) ; et un numéro dédié en journée pour les urgences non vitales, avec, pour y répondre, des opérateurs de soins non programmés.

L'Indre est donc dotée de 2 numéros d'appel pour répondre aux demandes de soins urgents, un numéro pour les soins non programmés le 116 117 et un numéro pour les urgences vitales (le 15 ou équivalent).



EN DEHORS DE CES HORAIRES ET POUR LES URGENCES VITALES, COMPOSEZ LE 15

**Rappel** : les personnes qui sont concernées par les points de regroupement peuvent retirer des sacs noirs et jaunes à la Mairie.

**NOUVELLE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**



Depuis le **lundi 28 février 2022**, les ordures ménagères sont collectées une semaine sur deux, **le lundi**.

Pensez à sortir vos poubelles (bacs jaune et vert) **le dimanche soir**.

En cas de jour férié (le lundi), la collecte sera reportée au lendemain, soit le mardi.

**à noter!**

**PROCHAINES COLLECTES**

- Lundi 11 avril 2022
- Lundi 25 avril 2022
- Lundi 9 mai 2022
- Lundi 23 mai 2022
- Mardi 7 juin 2022 (lundi 6 juin : Pentecôte)
- Lundi 20 juin 2022
- Lundi 4 juillet 2022



**LE TRI DES BIODECHETS**

La Communauté de Communes Ecueillé-Valençay a débuté la collecte des biodéchets le 28 février 2022.

Les biodéchets sont tous les déchets alimentaires :

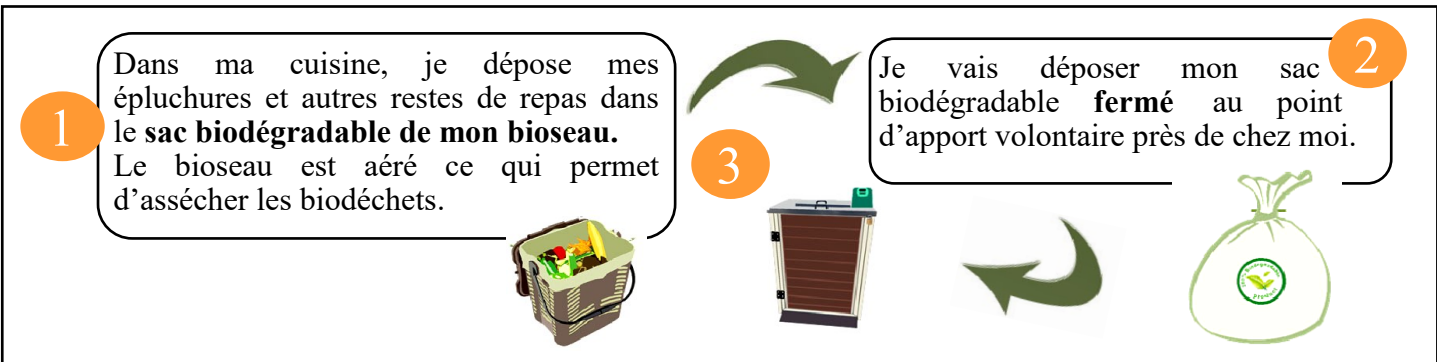
- *Epluchures, trognons, pépins, noyaux*
- *Coquille d'œuf, coquillage*
- *Marc de café avec filtre, sachets de thé.*
- *Reste de repas (viande, poisson et os compris)*
- *Aliments avariés sans emballage*

Trier ses biodéchets permet de réduire le volume de votre sac poubelle noir. Les biodéchets sont ensuite valorisés en compost pour faire de l'engrais naturel. Le compostage s'effectue sur la plateforme d'Indre Environnement à Heugnes. Les bornes à biodéchets seront collectées chaque semaine.

**Comment trier ses biodéchets ?**

Mettez le sac en papier kraft fourni dans le bioseau. Déposez-y vos déchets alimentaires. Une fois votre sac plein, apportez-le à l'une des bornes à biodéchets suivantes :

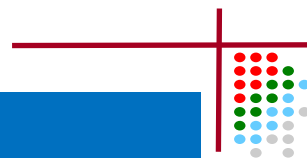
- Cimetière
- Rue de Bel Air
- Rue du Chemin Vert
- Place de Verdun (derrière l'Eglise)
- Village Retraite
- Mairie
- Port Arthur
- Les Champs Dions



Nous vivons à la campagne et il est très facile pour chacun de faire son propre compost dans un coin de son jardin. Vous participez ainsi à la diminution du volume des déchets. Des conseils peuvent vous être apportés en contactant le 06 86 40 16 45.



## LES BORNES A BIODECHETS



Pour la pause café, seuls **les filtres à café avec le marc et les dosettes Senseo** sont acceptés dans les **biodéchets** !  
Les capsules doivent être déposées dans la **poubelle jaune**.



Pour contenir vos **biodéchets**, seuls les **sacs fournis par votre mairie** sont acceptés !  
Les autres sacs doivent être déposés dans la **poubelle jaune**.



Pour le tri des **biodéchets**, ne déposer que les **déchets alimentaires** dans les bornes !  
Les **essuie-tout** doivent être déposés dans le **sac noir**.



Pour le tri des biodéchets, ne déposer que les **déchets alimentaires sans emballages** dans les sacs fournis par votre mairie.



Pensez à « écraser » les cartonnets et les  
bouteilles dans le bac jaune.



## EMBALLAGES ET PAPIERS

Jetez les  
emballages vides,  
en vrac et non  
imbriqués



Tous les papiers



Bouteilles et flacons en  
plastique



Autres emballages  
en plastique



Emballages en métal



Briques et emballages  
en carton



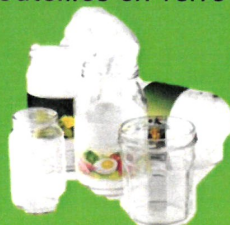
Retirez les  
bouchons,  
capsules et  
couvercles

## VERRE



Bouteilles en verre

Inutile de laver les  
emballages, il  
suffit de bien les  
vider



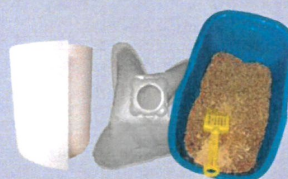
Bocaux en verre

# MÉMO TRI

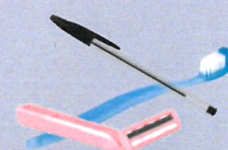


## ORDURES MÉNAGÈRES

Déposez vos déchets dans un  
sac poubelle puis dans le bac



Déchets ménagers



Petits objets



Vaisselle cassées et  
vaisselles jetables



Déchets d'hygiène



## BIODÉCHETS

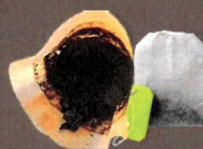
Déposez vos déchets  
alimentaires dans le sac  
kraft prévu à cet effet puis  
jetez ce dernier en point  
d'apport volontaire.



Epluchures



Restes de viandes,  
poissons et petits os



Filtres à café,  
sachets de thé



Restes de repas



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Contactez le Service Prévention des Déchets

☎ : 06 86 40 16 45

💻 : [environnement.ccev@gmail.com](mailto:environnement.ccev@gmail.com)



# POURQUOI MES POUBELLES N'ONT PAS ÉTÉ COLLECTÉES ?



**Déchets déposés en dehors des bacs.** Les sacs doivent être conteneurisés dans un bac pour des raisons d'hygiène et de sécurité.



**Bacs qui contiennent des déchets non collectés par le camion** (cartons bruns, contenants en verre, déchets verts...) ou **erreur de tri**



**Bacs sortis le jour même.** Le camion poubelle peut passer très tôt dans votre rue. Pour ne pas louper le coche, sortez vos bacs la veille au soir.



**Le camion n'est pas encore passé.** Il n'y a pas d'horaires fixes pour le passage du camion, il se peut qu'il passe plus tard certains jours.



**Erreur de jour.** Veuillez consulter le calendrier de collecte de la lettre du tri (disponible sur le site internet de la CCEV et en mairie). Pour les jours fériés, les jours de collecte sont décalés.

Le règlement de collecte est consultable sur le site internet de la CCEV : <https://cc-ecueille-valencay.fr/collecte-de-vos-dechets/>

**VOUS AVEZ UNE QUESTION ?**  
Contactez le service prévention des déchets  
☎ : 06 86 40 16 45  
💻 : [environnement.ccev@gmail.com](mailto:environnement.ccev@gmail.com)



## À CHAQUE SITUATION INDIVIDUELLE, DES RÉPONSES ADAPTÉES

Nos agents de votre France services de Valençay vous accompagnent gratuitement, quel que soit votre régime de protection sociale.



### Etat civil et famille

J'établis mes papiers d'identité,  
Je donne naissance,  
Je perds un proche.



### Formation, emploi et retraite

Je prépare ma retraite,  
Je cherche un emploi,  
J'ai moins de 25 ans et besoin de faire des démarches.



### Justice

Je fais face à un litige ou un conflit,  
Je suis victime d'une infraction,



### Budget

Je déclare mes impôts,  
Je connais des difficultés financières,  
Je fais face à un litige de consommation.



### Logement, mobilité et courrier

Je me déplace,  
J'ai besoin d'un service postal,  
Je cherche une allocation logement,  
Je gère mon énergie.



### Prévention santé

Je cherche à rembourser mes soins,  
Je suis en situation de handicap,  
Je prends soin de ma santé.

## DES ORDINATEURS EN LIBRE ACCÈS

Nous mettons à votre disposition des ordinateurs en accès libre pour consulter les sites des services publics et rédiger votre CV et votre lettre de motivation.

## UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Nous vous accompagnons dans vos démarches administratives et numériques.



## Pour que mon déplacement soit efficace

Je pense à prendre :

- ma carte vitale,
- ma pièce d'identité en cours de validité, un RIB,
- mes trois derniers bulletins de salaire,
- les identifiants et les mots de passe de mes différents comptes en ligne.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus avant de vous déplacer.

## VOS SERVICES PUBLICS EN UN MÊME LIEU



Espace Gâtines - 11 route de Faverolles  
36600 Valençay



02 54 29 46 36



valencay@france-services.gouv.fr



### Horaires :

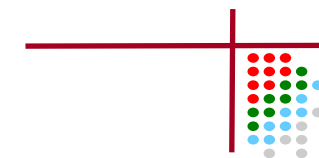
Lundi	Fermé
Mardi	09h00-12h00 / 13h30-17h00
Mercredi	09h00-12h00 / 14h00-17h00
Jeudi	09h00-12h00 / 14h00-17h00
Vendredi	09h00-12h00 / 13h30-16h00
Samedi	10h00-12h00 / 14h00-16h00

**GRATUIT ET OUVERT À TOUS !**

**Avec ou sans rendez-vous**



# Les 4 saisons culturelles



## Le Printemps

### AVRIL

**Fleurs de lunes //** par Noëlle DEFFONTAINES

*Journée où alterne présentations poétiques, explications anatomiques et ateliers – 50 € / duo (enfant-adulte) pour la journée.*

**Mer.13 avril > de 9h45 à 17h00 - LA GRANGE AUX BLAS-BLAS**

Renseignements et réservations 06 77 90 76 29

### MAI

**Une Légère Blessure //** Théâtre De La Fronde

*Théâtre à partir de 13 ans – entrée 10€*

**Sam.07 mai > 20h30 - LA GRANGE AUX BLAS-BLAS**

Renseignements et réservations 06 77 90 76 29

### JUIN

**Soirée Théâtre et Concert**

**Vend. 3 juin > 20 h 30 : théâtre « Courrier du coeur »** par la Cie Bol d'Air

**22 h 00 : concert « Laetiket »** chansons françaises

**LE P'TIT THÉÂTRE DES FORGES**

Entrée 12 € - Tarif réduit : 10 €    Buvette et restauration sur place - Places limitées

Réservations recommandées au 02 54 40 48 90 ou [stephanelandureau@orange.fr](mailto:stephanelandureau@orange.fr)

**Ballade à Pas de Velours sur le Monde**

*Exposition éphémère et lecture* de Jocelyne et Anne-Elisabeth Prin

**Sam. 11 juin > 15h00 à 20h00 (lecture 17h00)**

**Dimanche 12 juin > 15h00 à 20h00 (lecture 17h00)**

Entrée libre

**LA GRANGE AUX BLAS-BLAS**

Renseignements et réservations 06 77 90 76 29

+ d'infos : [www.artsencommunes](http://www.artsencommunes)

.....  
**La Grange aux Blas-Blas**

Lieu-dit «Blas»

36360 Luçay-Le-Mâle

Renseignements et réservations 02 54 40 24 13

[www.compagniedesvoyageursephemeres.com](http://www.compagniedesvoyageursephemeres.com)

**Le P'tit Théâtre des Forges**

24 rue de la gare

36360 Luçay-Le-Mâle

Renseignements et réservations 02 54 40 48 90

## AVRIL

### *Dimanche 10 avril*

**Brocante** organisée par Flamme d'Espoir

De 7 h à 18 h - Place de Verdun  
 Installation sans réservation par ordre d'arrivée  
 1.50 € le mètre - Tombola et vente de produits régionaux



### *Samedi 30 avril*

**Inaugurations**

10 h 00 : Centre de Première Intervention  
 10 h 30 : Maison Médicale et annexe  
 11 h 00 : Gare de Luçay  
 11 h 30 : Restaurant de la Foulquetière



Un voyage en train sera proposé de la Gare de Luçay à la Foulquetière.  
 Si vous souhaitez participer au voyage, nous vous invitons à réserver une place à la Mairie.

### *Du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai*

**Pêche de nuit** organisée par l'Ass. pour la Pêche à l'Etang de la Foulquetière (APEF)

Etang de la Foulquetière  
 Réservations ☎ 06 32 02 16 25



## MAI

### *Dimanche 1er mai*

**Assemblée des Forges** du Comité des Forges

10<sup>ème</sup> Brocante Vide Grenier de 7 h à 19 h

Carrière des Forges et rue de la Gare - Emplacements gratuits

*Animation musicale avec « la Band'Ananas »*

Buvette - Grill - Sandwichs - Manège enfant - Tir - Mini marché

18 h 30 : Tirage de la Tombola

19 h : Dîner sous la Taverne des Forges (adulte : 15 € / enfant -12 ans : 8 €)

Renseignements ☎ 06 80 13 98 63 - 06 03 26 45 21



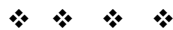




## Mai et Juin

### Installation « La Borne » Art Contemporain

*Vitrine itinérante de la Région Centre présentant le travail d'artistes contemporains*  
Exposition de mai à juin sur le champ de foire  
Inauguration le vendredi 6 mai à 17 h 30



Puis à 18 h 30, rendez-vous à Villentrois Place de l'Eglise pour le lancement de la saison culturelle « Arts en Communes » avec le concert de « Electric Vocuhila » *musiques urbaines africaines*

### Vendredi 6 mai

#### Troc aux plantes

Stand sur le marché de 14 h à 18 h



Les passionnés sont invités à échanger leurs graines, leurs plantes ou même uniquement leur savoir-faire. On peut aussi tout simplement venir chercher un instant de convivialité et pourquoi pas de redécouvrir le plaisir de composer un herbier avec les fleurs du jardin.

### Dimanche 8 mai

#### Cérémonie du 8 mai et Célébration de la « Bataille de Camerone » Fête de la Légion Etrangère

10 h 00 : Départ Place de Verdun

10 h 15 : Cérémonie et dépôt de gerbe aux Monuments aux Morts  
suivie d'une prestation de la fanfare

Evocation et Récit de la Bataille de Camerone (1863)

11 h 00 : Vin d'honneur à la salle des fêtes

avec le concours des associations patriotiques « AALE - Amicale des Anciens  
Légionnaires de l'Indre, UNC et Souvenir Français Luçay »



### Dimanche 15 mai

#### Randonnée pédestre du Club de marche

Gymnase à 7 h 45

Renseignements : Daniel LECOMTE ☎ 06 33 87 02 07



## JUIN

### Du 24 au 26 juin

#### Pêche de nuit organisée par l'Ass. pour la Pêche à l'Etang de la Foulquetière (APEF)

Etang de la Foulquetière

Réservations ☎ 06 32 02 16 25



### Dimanche 26 juin

#### Musique classique

Un moment musical à l'église St Maurice de 15 h à 18 h

Participation libre, vos dons seront reversés à la Paroisse.



### Le Calendrier des Marcheurs



- Dimanche 24 avril : VEUIL

- Dimanche 15 mai : LUCAY LE MALE

- Dimanche 22 mai : VILLEGOUIN

- Dimanche 29 mai : HEUGNES

- Dimanche 5 juin : JEU MALOCHES

## SYNDICAT DES EAUX DU BOISCHAUT NORD

Syndicat des Eaux de Valençay ☎ 09 72 21 16 45  
 23 avenue de la Résistance accueil@sebn3641.fr  
 Urgence pour le week-end ☎ 06 08 25 71 52

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

☎ 02 54 40 51 11  
**Vendredi** de 14 h 30 à 17 h 30



## LE MUSÉE DE LA PIERRE A FUSIL

Visite sur réservation au ☎ 02 54 40 43 31

## FAMILLES RURALES

Accueil pour tous renseignements  
 sur rendez-vous aux salles associatives  
**Lucay-le-Mâle** ☎ 06 63 65 54 88  
**Valençay** ☎ 06 75 56 68 58



## ASSISTANTE SOCIALE

Le mardi et/ou jeudi matin sur rendez-vous  
 au ☎ 02 54 00 18 99 en Mairie

## MARCHÉ

Tous les vendredis après-midi  
 sur la Place de Verdun



## SANTÉ



- ❖ **Médecin de garde** Composer le 15  
 Dr SAVOYEN Philippe ☎ 02 54 40 48 97
- ❖ **Pharmacie de garde** Composer le 3237  
 PIGEROULET Sandrine ☎ 02 54 40 41 19
- ❖ **Infirmières**  
 BOILEAU Maryse et FAROUX Sophie  
 sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 9 h  
 ☎ 02 54 40 51 44
- ❖ **Dentiste**  
 Dr BAESCU Nicolae ☎ 02 54 40 70 65
- ❖ **Kinésithérapeute**  
 VELAYOUDON Claudine ☎ 02 54 40 74 90
- ❖ **Ostéopathes**  
 FERBUS Lélia ☎ 07 83 39 40 30  
 PLAT Richard ☎ 06 33 07 13 67
- ❖ **Ophthalmologie**  
 BUCIUMEANU Diana ☎ 02 54 40 06 70
- ❖ **Podo-orthésiste**  
 DUPON Vincent ☎ 02 54 34 11 51

## OFFICES RELIGIEUX à Luçay

### Avril 2022

Samedi 2, 23 et 30 avril à 18 h 30  
 Dimanche 10 avril à 10 h 30 (Rameaux)  
 Dimanche 17 avril à 10 h 30 (Pâques)

### Mai 2022

Samedi 7, 14, 21 et 28 mai à 18 h 30

### Juin 2022

Samedi 4, 11, 18, 25 juin à 18 h 30

## PRESBYTERE

6, rue de la Seigneurie 36240 ECUEILLE  
 ☎ 02 54 40 20 06 (samedi de 10 h à 12 h)  
*Frère Vincent de Paul (secteur Luçay-Ecueillé)*  
 ☎ 07 69 24 66 48

## LA NOUVELLE REPUBLIQUE

Mr Didier MALET Tél : 06 81 83 89 45  
 E-mail : didier.malet0393@orange.fr

## LA RENAISSANCE LOCHOISE

Mme Evane LANFANT Tél : 06 81 37 75 62  
 E-mail : evane.lanfant@live.fr

## LA POSTE Tél. 36 31

- Du lundi au vendredi de 13 h à 15 h 30
- Le samedi de 9 h à 11 h 30
- Levée du courrier à 12 h (Place de Verdun)*

## CRÉDIT AGRICOLE

Sur rendez-vous au ☎ 02 18 05 35 30

## TRESOR PUBLIC de VALENÇAY

- Mardi et Jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30
- Mercredi et Vendredi de 9 h à 12 h
- ☎ 02 54 00 18 41

## TRANSPORT A LA DEMANDE - AILE BLEUE

☎ 0 800 77 86 21 (numéro vert)

## DECHETTERIE DE HEUGNES

### « Route de Pellevoisin »

- lundi : 9 h - 12 h
- vendredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h
- samedi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h
- Contact ☎ 07 70 07 39 93

## DECHETTERIE DE VALENÇAY

### « Les Portes »

- lundi : 14 h - 17 h
- mardi : 10 h - 12 h
- mercredi : 14 h - 17 h
- samedi : 9 h - 12 h
- vendredi : 14 h - 17 h et 14 h - 17 h
- Contact ☎ 06 08 89 81 30

<b>DON DE VETEMENTS</b>	<b>CROIX ROUGE FRANÇAISE</b> <b>VESTIBOUTIQUE</b> 9, rue Nationale - Valençay Mr Christophe AUDARD ☎ 02 54 00 28 62	<b>Vente et collecte :</b> Mardi de 10 h à 12 h Mercredi et vendredi de 14 h à 17 h 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 10 h à 12 h
	<b>SECOURS CATHOLIQUE</b> <b>Presbytère</b> 27, route de Chabris - Valençay Mme CHOUK Patricia	<b>Permanence au Presbytère</b> 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> lundi de 15 h à 17 h.
	<b>VETIBOX : dépôt de vêtements</b> Entre 8 à Huit et la cité Fleurie	Dépôt de jouets, de linge de maison, maroquinerie, chaussures attachées, vêtements propres neufs ou usagés.
<b>EMPLOI</b>	<b>POLE EMPLOI de Châteauroux BALSAN</b> 4, avenue François Mitterrand - CS70011 36005 Châteauroux Cédex ☎ 39 49	Du lundi au mercredi de 8 h 45 à 16 h 45 Le jeudi de 8 h 45 à 12 h 45 Le vendredi de 8 h 45 à 15 h 45
<b>FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES</b> ☎ 02 54 00 07 68	<b>Permanence à l'Espace France Services</b> <b>11, route de Faverolles à Valençay</b> 2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mercredi de chaque mois sur rendez-vous de 14 h à 15 h sans rendez-vous de 15 h à 16 h 30
<b>JUSTICE</b>	<b>CONCILIATEUR DE JUSTICE</b> <b>Mr Pierre LATOUR</b> ☎ 06 30 43 41 16	<b>Permanence à la Mairie de Valençay</b> <b>1<sup>er</sup> étage</b> 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> jeudi matin de chaque mois
	<b>DELEGUE DU DEFENSEUR DES DROITS</b> <b>Mr Roland MILLEROU</b> ☎ 02 54 29 51 69	<b>Permanence à la Préfecture de l'Indre</b> le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h uniquement sur rendez-vous
	<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT</b> <b>Mme Karine VANDENDRIESSCHE</b> ☎ 02 54 60 35 16	<b>Permanence à l'Espace France Services</b> <b>11, route de Faverolles à Valençay</b> 3 <sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 sans rendez-vous
<b>CONSEIL AUX CONSOMMATEURS</b>	<b>SERVICE D'AIDE AUX CONSOMMATEURS</b> (logement, travaux, énergie, achats en tout genre...)	<b>Familles Rurales</b> ☎ 02 54 08 71 71 ✉ <a href="mailto:conso.indre@famillesrurales.org">conso.indre@famillesrurales.org</a>
<b>LOGEMENT</b>	<b>A.D.I.L</b> 1, Place Eugène Rolland - Châteauroux ☎ 02 54 27 37 37 - Fax : 02 54 08 64 71	<b>Permanence à l'Espace France Services</b> <b>11, route de Faverolles à Valençay</b> 2 <sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h sur rendez-vous
<b>PERMANENCES SOCIALES</b>	<b>CIRCONSCRIPTION D'ACTION SOCIALE</b> 10, rue de Talleyrand - Valençay ☎ 02 54 00 18 99 - Fax : 02 54 00 11 84	<b>Permanence - 10 rue de Talleyrand à Valençay</b> du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et en Mairie de Luçay sur rendez-vous
	<b>INFIRMIERE P.M.I (enfant 0 à 6 ans)</b> <b>Mme Julie SOULET</b> ☎ 02 54 00 18 99	<b>10, rue de Talleyrand à Valençay</b> Une consultation gratuite par mois avec un médecin
	<b>MSA (Mutualité Sociale Agricole)</b> <a href="https://monespaceprivé.msa.fr/">https://monespaceprivé.msa.fr/</a>	<b>Permanence à l'Espace France Services</b> <b>11, route de Faverolles à Valençay</b> et sur rendez-vous le mercredi et vendredi ☎ 02 54 29 46 36

## ANDRE CHESNES, UN ENFANT DE LUCAY LE MÂLE

Le 5 Octobre dernier, André Chesnes nous quittait mais son souvenir restera gravé dans nos mémoires et dans l'histoire de Luçay.

Il a su jouer un rôle exceptionnel dans la vie socio-culturelle de son village. Et toutes les actions qu'il a pu accomplir font de lui un homme visionnaire et engagé pour sa commune qu'il aimait tant.

Né le 18 décembre 1934 à Luçay le Mâle. Benjamin de la famille, ses parents, Maxime et Alina avaient déjà trois enfants : Robert, Yvette et Mauricette. Son père est Boucher Charcutier Place de Verdun et la famille habite au-dessus du magasin.

Son enfance se déroule durant la seconde guerre mondiale et il a gardé de nombreux souvenirs de cette époque. Pendant que les adolescents dansaient dans une grange rue René Martin, André faisait le guet pour avertir ses camarades de l'éventuelle approche des soldats.

Passionné d'histoire et d'archéologie, pendant les vacances scolaires, avec son parrain l'Abbé Bourderieux, ils se consacrent à la recherche dans les archives communales et à des fouilles sur la commune. Bon étudiant et, après son baccalauréat au lycée Jean Giraudoux de Châteauroux, il s'oriente vers la profession d'opticien, obtenant son diplôme à L'Ecole Nationale d'Optique à Morez dans le Jura (choisie en partie car il voulait apprendre à faire du ski).

Sa carrière débute à Paris en 1954 chez Pouilloux Opticien.

Son service militaire l'emmène en Algérie en 1958 où il est chargé de maintenir les relations entre les jeunes français et les adolescents algériens.

Après la guerre, il reprend sa profession et décide de s'établir rue de Courcelles à Paris. La rencontre avec Jean-Claude Baudoin, décorateur d'opéra, chez des amis communs, voit le début d'une amitié forte qui durera jusqu'à sa mort. Une passion partagée pour le théâtre et l'opéra les pousse à développer la « culture pour tous » sous forme de spectacles vivants, impliquant les habitants et les incitant à devenir acteurs. André est président de l'association Arts, Sports et Loisirs qui deviendra CAPVAL. Avec Jean-Claude, ils présentent des « sons et lumières » à Luçay, Veuil, Valençay, Saint Aignan, Loches et ailleurs dans la région. Et au fil du temps, les spectacles rayonnent dans toute la France : Blois, Autun, Notre Dame de Paris, Versailles, en Alsace, etc... toujours avec la participation bénévole de centaines d'habitants.

Sa deuxième passion sera le tourisme et les voyages, mais plus particulièrement le tourisme de sa région. Dans les années soixante, la compagnie pétrolière Shell lance le concours "Village que j'aime" et André s'inscrit, fier de vanter son village. Il présente tous les aspects accueillants et dynamiques de Luçay tels que les événements sociaux, sportifs, culturels ainsi que les entreprises, les commerces et l'industrie, l'histoire du village et, bien sûr il parle de ses spectacles. Il est tellement enthousiaste et persuasif qu'en 1968, Luçay le Mâle obtient le troisième prix national. Une visite avec Mr Thibault, le maire de l'époque, chez un des villages gagnants, Vesdun dans le Cher, leur donne l'idée d'un projet d'accueil pour personnes âgées qui aboutira à la création du village retraite Espoir Soleil à Luçay.

Il s'engagera pour la création de l'Office de Tourisme de Valençay et en deviendra plus tard le président. Après des années d'investissement au service du développement touristique de notre territoire, André est distingué de la médaille d'or du Tourisme.

Le conseil municipal, pour honorer le travail accompli, a baptisé la Salle communale « André Jean-Claude » Salle **AJC**.

Malgré des difficultés à se déplacer, André a tenu à assister à la cérémonie d'inauguration, en présence de la Députée de l'Indre Isabelle BRUNEAU.

Grâce à lui, des centaines de gens ont connu la joie et partagé l'amitié qu'apportent la convivialité et l'engagement commun. Vraiment, il fut un enfant de Luçay.

Merci André, pour tout ce que tu as fait pour nous et pour ton village.

Repose en paix.



*Remise d'une médaille d'Or du Tourisme*



**Inauguration de la Salle AJC  
le 10 octobre 2015**

## Les différents titres et distinctions obtenus par André CHESNES au cours de sa vie :

- Président Arts, Sports et Loisirs de Luçay le Mâle
- Président d'honneur de CAPVAL
- Président d'honneur de COSVAL
- Ancien Président de l'Office de Tourisme de Valençay
- Ancien Président d'honneur de la Guérouée de Gâtines
- Président de la Compagnie du Cygne
- Ancien Conseiller Municipal de Luçay-le-Mâle
- Ancien Président de l'Union des Offices de Tourisme de l'Indre
- Vice-Président d'honneur de la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques
- Vice-Président du Village Retraite de Luçay-le-Mâle
- Ancien Combattant AFN
- Médaille d'Or du Tourisme
- Membre des Amis de la Gaieté



avec François BONNEAU, ancien conservateur au Château de Valençay



Prix du concours  
« Village que j'aime »



Représentation d'un spectacle  
à Vannes



## Concours des Maisons Fleuries - 63<sup>ème</sup> édition



Après 2 années compliquées dues à la pandémie, des récompenses ont été adressées aux 17 lauréats du concours. Ces passionnés de fleurs et jardins font le charme du village, un plaisir des yeux pour quiconque flâne dans la commune. Nous vous remercions pour vos efforts d'embellissement.

A noter qu'à l'issue du passage du Jury, il sera pris en compte les couvre-sols, les vivaces, les plantes grimpantes ; la présence du végétal accompagné de paillage a de nombreux atouts.



### CONCOURS DES VILLES, VILLAGES, MAISONS ET FERMES FLEURIS 2022



*Inscriptions avant le 31 mai 2022.*

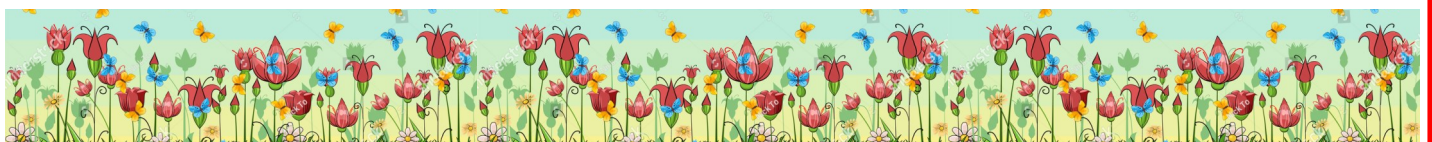
**Pensez à fournir un RIB ou un RIP lors de votre inscription.**

- Le Jury communal fera une présélection, avant la visite du Jury départemental.

#### **Critères de sélection :**

- Le fleurissement très visible de la rue,
- L'originalité et la diversité des espèces,
- Un environnement général,
- La qualité de l'entretien et des plants.

**Vous trouverez au dos le bulletin d'inscription qui est à remplir,  
à découper et à retourner à la Mairie avant le 31 mai 2022.**



# Les photos du trimestre

11 février



Sortie à la patinoire  
du centre de loisirs

1<sup>er</sup> mars



Réunion publique sur les effets  
du changement climatique

3 mars



Soutien au peuple Ukrainien

14 mars



Réunion sur  
la résilience alimentaire

19 mars



Cérémonie FNACA  
aux Monuments aux Morts

Travaux en cours



Construction de la structure  
AGE ET VIE

## CONCOURS DES VILLES, VILLAGES, MAISONS ET FERMES FLEURIS 2022

\* \* \*

Mr

Mme

Mr et Mme

Autre :

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

**souhaite(nt) participer au Concours**

dans la catégorie :

Maison avec jardin visible de la rue

Balcon, Terrasse, Mur, Fenêtre

Hôtel, Restaurant, Café, Collectivité, Office du Tourisme, Gîte Rural

Ferme Fleurie

**Merci de fournir un R.I.B ou R.I.P en vue de l'attribution d'un éventuel prix.**

**Inscriptions avant le 31 mai 2022.**

***Votre inscription à ce concours nécessite la signature d'un dossier en Mairie.***

